

## Séance du 5 novembre 2020

L'an deux mille vingt, le cinq novembre les membres du Conseil Municipal, se sont réunis à dix-huit heures trente à la salle socioculturelle, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 27/10/2020, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents :

MM. DAVERGNE Bernard, MAVIOU Michel, BOULANGER Carol, CREUSET Thierry, POTEL Pascal, LEROUX Pascal, LOUCHART André, CHIVOT Daniel, BECQUET Francis, LEGER Thomas, Mmes HECKMANN Maryline, BARBIER Stéphanie, PLATEL Anne, TULIER Nathalie, AVISSE CUVIER Elise, NEVEU Justine, NOEL Stéphane, BOCLET Laure, FREMANGER Valérie ;

Étaient absents excusés :

MM. CUVIER Géraud, ISRAEL Pascal, Mmes HAUTIN Magali, DELAVIGNE Véronique,

Pouvoirs : M. CUVIER Géraud ayant donné procuration à Mme HECKMANN Maryline et Mme DELAVIGNE Véronique ayant donné procuration à M. DAVERGNE Bernard.

Avant d'ouvrir la séance, M. le maire rend hommage aux victimes des derniers attentats, et demande à l'assemblée d'observer une minute de silence.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Mme Nathalie TULIER** est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

Lecture est faite des comptes rendus des réunions des 25 juin, 10 juillet et 21 septembre 2020, lesquels sont adoptés à l'unanimité des membres présents.

### 1) REVISION DES TARIFS

M. le maire propose de revaloriser les tarifs comme chaque année en tenant compte du taux d'inflation de 2019 qui s'établit à 1,1%. Il suggère donc de les augmenter de 1%. Toutefois il propose de ne pas augmenter les tarifs des accueils pour les parents domiciliés à Feuquières-en-Vimeu. Les tarifs revalorisés s'établissent comme suit :

<b>Locations de salles</b>		
<b>Location salle socioculturelle : une gratuité par an pour les associations et les Comités d'entreprises de Feuquières</b>		
Spectacles à but lucratif	Ass, CE : Feuquières	388.00 €
	Ass, CE : Extérieur	797.00 €
Cérémonies	Feuquières : repas	322.00 €
	Feuquières : vin d'honneur	193.00 €
	Extérieur : repas	525.00 €
	Extérieur : vin d'honneur	319.00 €
Réunions, assemblées générales	Feuquières	En semaine : gratuit
		Samedi : 194.00 €
	Extérieur	290.00 €
Location de la vaisselle en sus de la location : 0.80 € par convive		
<b>Location restaurant scolaire : une gratuité par an pour les associations et les Comités d'entreprises de Feuquières</b>		
Cérémonies	Feuquières : repas	181.00 €
	Feuquières : vin d'honneur	91.00 €
	Extérieur : repas	290.00 €

	Extérieur : vin d'honneur	185.00 €
Réunions, assemblées générales	Feuquières	En semaine : gratuit
		Samedi : 129.00 €
	Extérieur	160.00 €
Repas, soirée des associations	Ass, CE : Feuquières	184.00 €
	Ass, CE : Extérieur	254.00 €
Location de la vaisselle en sus de la location : 0.80 € par convive		
Deuil	Feuquières	gratuit
<b>Location salle polyvalente</b>		
Cérémonies	Feuquières : repas avec cuisine	103.00 €
	Feuquières : repas sans cuisine	67.00 €
Vin d'honneur	Feuquières	57.50 €
	Extérieur	100.00 €
Location de la vaisselle en sus de la location : 0.80 € par convive		
Deuil	Feuquières	gratuit
<b>Taxes funéraires</b>		
Inhumation caveau		52.50 €
Dépôt d'une urne		52.50 €
Dépôt d'un corps en caveau communal		gratuit 3 mois, 92.00 € le 4ème mois et 118 € les suivants
Dépôt d'une urne en caveau communal		gratuit 3 mois, 56.50 € les mois suivants
<b>Droits de stationnement</b>		
Stationnement d'un camion		64.00 €
Marché		4.00 €
<b>Photocopies</b>		
Noir et blanc		0.30 €
Couleur		0.60 €
<b>Cantine</b>		
Enfants de Feuquières		3.26 € le repas
Enfants de l'extérieur		3.58 € le repas
Adultes		4.65 € le repas

<b>TARIFS ACCUEIL DE LOISIRS (matin, soir et mercredi)</b>	
<b>Accueil du matin</b>	
Feuquières (avec petit déjeuner)	1.65 €
Extérieur (avec petit déjeuner)	2.30 €
<b>Accueil du soir</b>	
Feuquières	1.15 €
Extérieur	1.80 €
<b>Accueil du mercredi</b>	
Feuquières la journée	5.10 €
Feuquières la demi-journée (sans restauration)	3.05 €
Extérieur la journée (scolarisé à Feuquières)	7.00 €
Extérieur la demi-journée (sans restauration)	4.00 €
<b>TARIFS ACCUEIL DE LOISIRS (petites et grandes vacances)</b>	
Feuquières (la journée)	5.00 €
Extérieur (la journée)	7.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil vote à l'unanimité les tarifs ci-dessus, qui seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

## **2) EXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE CHEMIN DES SEPT.**

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'une demande de raccordement au réseau d'électricité a été faite auprès d'Enedis par un pétitionnaire suite au dépôt d'un permis de construire. Le terrain concerné étant en zone constructible, la commune doit prendre en charge cette extension. Il présente donc à l'assemblée la convention relative proposée par la FDE 80, qui s'établit comme suit :

➤ Extension du réseau électrique :

Montant des travaux estimé à 10 171,82 € T.T.C

- contribution de la collectivité : 5 639,26 €
- participation de la FDE 80 : 4 532,56 €

➤ Travaux de communications électroniques :

Montant des travaux estimé à 4 547,16 € TTC

- contribution de la collectivité : 1 909,81 €
- participation de la FDE 80 : 2 637,35 €

➤ Travaux d'éclairage public :

Montant des travaux estimé à 638,89 € TTC

- contribution de la collectivité : 532,41 €
- participation de la FDE 80: 106,48 €

Soit un total à charge pour la collectivité de 8 081,48 €.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte à l'unanimité la convention et autorise M. le maire à la signer.

## **3) DELIBERATION RELATIVE AUX HEURES SUPPLEMENTAIRES ET COMPLEMENTAIRES**

M. le maire informe l'assemblée que suite à la demande de la trésorerie une délibération spécifique autorisant le paiement d'heures complémentaires et supplémentaires pour l'ensemble des agents stagiaires, titulaires, et non titulaires de la collectivité doit être prise.

Il rappelle que le personnel peut être appelé, selon les besoins du service, à effectuer des heures complémentaires dans la limite de la durée légale du travail et des heures supplémentaires au-delà de la durée légale de travail à la demande de l'autorité territoriale pour assurer la continuité du service public et répondre aux obligations réglementaires des services.

La rémunération des dites heures est subordonnée à la mise en œuvre par la hiérarchie de moyens de contrôle permettant de comptabiliser de façon exacte les heures supplémentaires ou le temps de travail additionnel effectivement accomplis.

Le paiement des heures complémentaires et supplémentaires, effectuées à la demande de l'autorité territoriale par le personnel de la collectivité, ne pourra excéder la limite réglementaire d'un volume de 25 heures supplémentaires par mois.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le paiement des heures complémentaires et supplémentaires, effectuées à la demande de l'autorité territoriale par le personnel stagiaire, titulaire et non titulaire de la collectivité, dans la limite réglementaire d'un volume qui n'excède pas 25 heures supplémentaires par mois et sur présentation d'un décompte déclaratif, pour l'ensemble des agents dont le grade de rémunération autorise le versement d'heures supplémentaires.

## **4) POINT SUR LES DOSSIERS**

➔ Pôle enfance jeunesse : il y a quelques retards sur certains lots, mais globalement le planning est respecté. Lors de la dernière réunion de chantier, il a été rappelé aux entreprises de respecter les délais afin que la livraison puisse avoir lieu fin février comme prévu, puis de maintenir le chantier propre.

➔ Revitalisation du centre-bourg : M. Maviou rappelle les points essentiels de la feuille de route présentée lors de la dernière réunion. Suite au COPIL qui a eu lieu début octobre avec les partenaires financiers, il informe l'assemblée des nombreuses aides financières qui peuvent être allouées dans le cadre de la réalisation de diverses actions de la feuille de route. Toutefois il est nécessaire de prioriser ces actions de façon à prévoir les actions à mettre en place très rapidement car certains dossiers de subventions doivent être déposés afin la fin de l'année 2021.

D'autres aides pourront être apportées comme la mise à disposition d'un assistant à maîtrise d'ouvrage, la prise en charge de la rémunération d'un manager de centre-ville à hauteur de 20 000 € par an pendant 2 ans, mais aussi l'aide et les conseils du CAUE ...

Concernant l'ex-magasin « CRIMET », il a été racheté et un cabinet d'études travaille sur l'aménagement du local.

Pour le local commercial de l'ancien « Petit Casino », les propriétaires ont été contactés, un prochain rendez-vous téléphonique est prévu.

- Aménagement de la RD48 : M. le maire informe l'assemblée que l'on est toujours dans l'attente de la convention de la Fédération d'Energie de la Somme. Une réunion va être prochainement organisée avec la DDTM pour les travaux d'aménagement. Concernant le réseau d'eaux pluviales, une inspection télévisée a été demandée à la SATER. Enfin pour l'eau potable une conduite sera à supprimer puisqu'actuellement il y en a 2.
- Centre de secours : le coût estimatif des travaux s'élève à 280 000 € H.T, cumulés au prix d'achat du bâtiment ce coût est supérieur aux estimations prévisionnelles du SDIS qui s'est engagé sur la somme de 375 000 € (achat et aménagement du bâtiment). Le surplus sera donc à la charge de la commune, des subventions vont être sollicitées pour couvrir cette différence.
- Aménagement du cimetière : le dossier a bien avancé toutefois des modifications vont être demandées sur l'aménagement du parking.

#### 5) PROPOSITION D'HONORARIAT

Monsieur le maire propose à l'assemblée de faire une demande d'honorariat en tant que maire adjoint pour M. Christian SEIGNEUR pour le service rendu à la collectivité durant 25 années dont 6 en tant que conseiller municipal et 19 en tant qu'adjoint au maire, ainsi que pour M. MOREL pour 18 années de services rendus à la collectivité dont 6 en tant que conseiller municipal et 12 en tant qu'adjoint au maire. Le conseil municipal émet un avis favorable.

#### 6) DROIT D'INITIATIVE

✓ Mme HECKMANN rend compte de l'accueil de loisirs qui s'est déroulé pendant les vacances de la Toussaint : environ 70 enfants étaient inscrits avec une présence journalière de 50 enfants. Toutes les activités ont pu se dérouler ainsi que les sorties. Concernant l'accueil du mercredi, une vingtaine d'enfants sont accueillis le matin et une quinzaine l'après-midi.

Elle rend compte également du conseil d'administration du collège : installation des commissions, présentation du protocole sanitaire, chaque classe a une salle affectée..., 5 services ont été mis en place pour le service de restauration.

✓ Mme HECKMANN informe l'assemblée qu'une réunion a été organisée en direction des personnes retraitées afin de redynamiser les activités des seniors. Une nouvelle réunion sera organisée afin d'aider à la mise en place de projets, et de recréer une association.

✓ Mme HECKMANN informe l'assemblée qu'elle a rencontré le représentant de la mutuelle communale « Ma commune Ma santé », et qu'une réunion d'informations envers la population avait été prévue en novembre ; toutefois celle-ci a dû être annulée en raison du confinement.

✓ Mme HECKMANN fait part à l'assemblée de l'annulation du repas du personnel, et propose que la somme du repas soit affectée à la carte cadeau du personnel actif, ce qui porte le montant de la carte à 150 €. Le conseil émet un avis favorable.

✓ M. MAVIOU fait part à l'assemblée du renouvellement du contrat relatif aux illuminations. De ce fait, de nouveaux décors seront installés dans la commune pour les fêtes de fin d'année, lesquels seront agrémentés par les décorations mises en place par le personnel communal.

✓ Mme PLATEL informe l'assemblée que les animations en lien avec le téléthon sont annulées en raison de la situation sanitaire. Des boîtes seront déposées chez les commerçants afin que chacun puisse déposer son don, elle rappelle que les dons en chèque génèrent un crédit d'impôts de 66% du montant du don. Enfin elle fait part de l'annulation du marché de Noël pour les mêmes raisons.

✓ Mme BARBIER fait part de l'avancement du livret. Elle demande également où en est la CCV sur le dossier des panneaux d'affichage.

✓ M. BOULANGER rend compte de la réunion du SIPPH : élection du nouveau bureau, projet d'agrandissement de la blanchisserie. Les cotisations des communes restent identiques.

✓ Mme NOEL rend compte de la réunion du SI du Lycée du Vimeu : élection du nouveau bureau.

✓ M. CREUSET rappelle les problèmes de stationnement rue Edouard Vaillant.

✓ M. BECQUET rappelle que l'église est fermée en raison du confinement, que les informations sont affichées au presbytère.

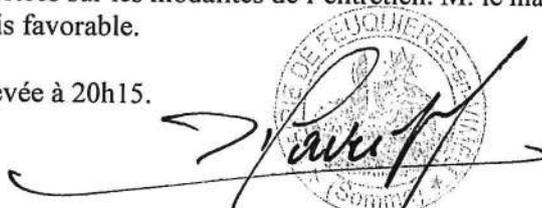
✓ M. BOULANGER signale que la haie rue Balzac n'est pas entretenue et déborde sur la route.

✓ M. le maire demande l'autorisation de signer une convention avec le Conseil Départemental pour la mise à disposition d'un bureau pour les permanences sociales.

Après délibération le conseil accepte et autorise M. le maire à signer la convention.

✓ M. le maire rappelle la demande faite par une personne pour l'entretien de sa sépulture après son décès. Il précise que la personne a souscrit une assurance obsèques au nom de la collectivité afin de d'assurer cet entretien. Des précisions ont également été apportées sur les modalités de l'entretien. M. le maire propose donc d'accepter la demande. Le conseil émet un avis favorable.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'COMMUNE DE FEUQUIÈRES' and 'Somme' at the bottom. The signature is written in a cursive style.